



## Nouvelle fermeture d'un cercle de jeux parisien

Jérôme Bouin (lefigaro.fr)

05/03/2008 | Mise à jour : 17:56 | Commentaires 4



Le ministère de l'Intérieur a renforcé la surveillance des établissements de jeux. Crédits photo : Alexandre GELEBART/REA

**Le cercle Haussmann, accusé d'irrégularités comptables, a été fermé sur décision du ministère de l'Intérieur. L'un des ses responsables dénonce une décision excessive.**

L'affaire risque de faire grand bruit dans le landerneau des joueurs de poker parisiens. **Comme le révélait RTL mercredi matin**, le cercle de jeux Haussmann, situé dans le deuxième arrondissement de Paris, a été fermé le 29 février dernier sur décision du ministère de l'Intérieur. Cette directive émane précisément du service courses et jeux de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG) qui a refusé de renouveler l'autorisation d'ouverture de ce cercle. Un cercle prestigieux qui aurait réalisé plus de 110.000 entrées en 2007, selon ses responsables, et où on pratique notamment le poker, particulièrement prisé de toute une nouvelle génération de joueurs.

Selon RTL, les motifs de cette fermeture sont multiples, en l'occurrence des anomalies comptables découvertes par les policiers au sein du cercle lors de leur passage à la mi-janvier : chèques antidatés, cotisations détournées et salariés non-déclarés. Le cercle est clos jusqu'à nouvel ordre et, selon le ministère de l'Intérieur, une reprise d'activité ne pourrait intervenir que «d'ici plusieurs mois».

## «On ne ferme pas pour deux chèques antidadés !»

Interrogé par lefigaro.fr, un responsable du cercle (qui a souhaité garder l'anonymat) dénonce «des informations erronées» et affirme que le cercle est géré de manière «très saine». Évoquant un «mauvais rêve», il reconnaît toutefois certains des griefs qui lui sont reprochés. En premier lieu, il avoue l'existence de chèques antidadés. «Le contrôle a été fait le lundi 14 janvier et deux chèques signés par des joueurs étaient à la date du 15 janvier, confesse-t-il, mais on ne ferme pas un cercle de jeux pour deux chèques antidadés !»

Ensuite, les salariés non-déclarés. Le dirigeant du cercle, qui emploie plus de 100 personnes, reconnaît en partie sa responsabilité. «Je n'ai pas été en mesure de présenter les contrats de travail des deux salariés présents lors du contrôle», explique-t-il. «Ils travaillent ici depuis 21 ans mais je ne savais pas où étaient leurs contrats. Je n'avais jamais eu besoin de ces documents. En revanche, ils recevaient, comme chaque employé, une fiche de paie», ajoute-t-il en reconnaissant un certain laxisme. «Depuis on a régularisé leur situation».

Quant aux cotisations détournées, le responsable conteste ce terme et avance une autre explication. «Les joueurs souhaitant devenir membre du cercle doivent payer une cotisation», explique-t-il. Or, la politique du cercle est de ne pas faire payer tous les joueurs qui adhèrent à partir de décembre. «Un geste commercial», selon lui. «Quand les policiers nous ont demandé les justificatifs prouvant que les cotisations des membres étaient à jour, nous n'avons logiquement pas été en mesure de leur donner ceux des cinq membres accueillis en décembre», justifie-t-il.

## Surveillance renforcée

Le ministère de l'Intérieur a renforcé la surveillance des établissements de jeux depuis le retour en grâce du poker, en particulier au sein des jeunes générations. Fin février, les dix établissements parisiens auraient ainsi fait l'objet de contrôles policiers, aboutissant à la suspension de l'un d'entre eux, le cercle Clichy-Montmartre. «Un complément d'information a été demandé», explique-t-on au ministère de l'Intérieur. Une prochaine réunion décidera en avril d'une réouverture éventuelle de ce cercle.

Le cercle Concorde, a lui été fermé à la fin 2007, cette fois à la suite d'une enquête sur une affaire de blanchiment d'argent. Du côté du cercle Haussmann, on conteste évidemment tout rapprochement avec cette dernière affaire.

